Nouveaux libéraux

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **25 (1988)**

Heft 931

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1018449

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CULTURE SUR PILOTIS A LAUSANNE

Comment faire pour bien faire ?

(*pi*) La politique d'information officielle est un art bien difficile: que vous fassiez part d'une idée avant d'avoir tous les renseignements en main, et vous courez le risque de voir le projet évoluer par la prise en compte de données encore inconnues au moment de sa première présentation; que vous attendiez d'avoir les renseignements nécessaires, et d'autres — ou les mêmes — vous reprocheront de les mettre devant un fait accompli.

C'est par cette pirouette que le syndic de Lausanne a essayé de justifier les résultats d'une étude plus complète concernant la salle polyvalente prévue sur le lac à Bellerive (DP 927 du 10.11.88) qui se trouve compromise parce que les surfaces nécessaires avaient été mal évaluées: on pensait s'en sortir avec 12'000 m² à gagner sur l'eau par pilotage et ce sont 18'000 m² qu'il faudra. La présentation du projet à la population dans la hâte, avec plans et balises sur le lac, s'est donc faite avant que ne soient connus les renseignements élémentaires. Et puisque les promoteurs privés sont prêts à partir pour autant que les pouvoirs publics prennent en charge le surcoût provoqué par une construction sur le lac, ce n'est plus 12 millions que Lausanne devrait réunir, mais 18. Et comme on a déjà fait promettre au canton une participation de 4 millions, on ne peut plus lui demander une rallonge. La Municipalité quant à elle se sent liée (et pourquoi donc?) par les autre 4 millions qu'elle pensait demander au Conseil communal.
Autant dire que le projet est sévèrement compromis. Ce qui n'empêchera pas le Carrousel des quatre cultures prévu dans le cadre du 700e anniversaire de la Confédération de se dérouler à Lausanne, toutes les festivités ayant été, de tout temps, prévues par les responsables fédéraux à Beaulieu. Raison pour laquelle d'ailleurs la Confédération n'entendait pas subventionner la construction du Zénith lausannois.

La Municipalité de Lausanne est décidément plus douée pour faire monter les soufflés que pour réussir à les servir avant qu'ils ne soient redescendus. ■

firme d'ailleurs une erreur des PTT dans le choix du matériel: la version luxe est un bon argument de vente pour la clientèle des téléphones mobiles; elle s'est révélée en revanche inadéquate pour les écrans de la version suisse du Minitel. La régie est d'ailleurs en train de faire machine arrière et propose des appareils moins performants et meilleur marché. Mais l'option d'un système trop compliqué est irréversible et les 150 millions prévus ne permettront pas au Vidéotex d'être comparé au système français, dont les messageries roses ne représentent qu'une infime part des communications. ■

INITIATIVES POPULAIRES

Le rejet

(*ag*) Si les trois initiatives soumises au peuple et aux cantons le 4 décembre portaient sur des faits de société, elles étaient dans leur rédaction et dans leurs conséquences fort distinctes. «Ville-Campagne» était, à une question juste, une réponse monolithique. «Les 40 heures» se distinguait par une rédaction prudente et n'aurait pas posé de difficultés d'application. L'«Action nationale» en revanche, exigeait une réaction que l'on pourrait appeler une opposition de principe. Dès lors, ce qui surprend, c'est que ces initiatives aient fait des scores très proches, même s'il y a eu, de l'une à l'autre, des déplacements de voix.
Il faut en tirer la conclusion que l'initiative populaire, même réaliste, est un exercice difficile, de moins en moins payant — même comme moyen de pression. Son but ne saurait être simplement d'animer le débat démocratique. Car l'initiative a de surcroît des effets de retour de manivelle: il est évident que la lutte, toujours actuelle et nécessaire, contre la spéculation foncière sera rendue plus difficile par le rejet de l'initiative «Ville-Campagne». La sagesse voudrait donc que l'initiative soit considérée comme l'ultime recours, telle la grève, lorsque toute évolution est bloquée et lorsque le dispositif de bataille permet, avec quelques chances, d'imposer l'affrontement.
Mais il serait judicieux, si la prudence dans la manipulation de l'initiative devait être de mise, de préserver la capacité de proposition des minorités, sans relais parlementaire. Mériterait dans cette perspective que soit étudiée la motion populaire que connaissent, sous des formes diverses, certains cantons.
Une proposition (motion) soutenue par 30'000 signatures devrait être étudiée par le Conseil fédéral à l'intention du Parlement qui en débattrait. La réponse pourrait être un rapport ou une proposition de loi. Dans la même perspective, on pourrait, autre voie, recourir plus souvent au droit d'initiative que la Constitution reconnaît aux cantons.
Certes, de tels moyens ne modifieraient pas le rapport des forces. Ils auraient au moins l'avantage de susciter un débat utile avant que l'on soit enfermé dans la réponse simplificatrice du oui ou du non. ■

Nouveaux libéraux

Des partis libéraux affirmant se placer dans la ligne du Parti libéral suisse, se sont constitués à Berne, à Zurich et en Valais. Le PLS n'est pas spécialement enthousiasmé par cette renaissance de sa tendance. Deux conditions sont posées à leur adhésion: le programme doitcorrespondre à l'esprit des principes libéraux pour la présente législature fédérale et avoir des élus au niveau communal ou cantonal.